

Demande de pension pour maison de retraite.

Par **matimat**, le **23/10/2005** à **13:21**

Une personne vit dans une maison de retraite. Les 8 enfants de cette personne paie une pension de 60 euros par mois chacun + la pension de la personne. L'Etat donnait une aide afin de payer le surplus. Aujourd'hui, l'Etat a appris que de nombreux petits-enfants gagnaient leur vie. L'Etat a donc décidé d'arrêter les aides et demande maintenant aux petits-enfants de payer.

1/ est-ce normal ? légal ?

2/ les petits-enfants majeurs mais sans revenu doivent-ils payer ? (par exemple une personne touche 280 euros d'allocation familiale pour ses 2 enfants et rien de plus)

3/ le salaire du concubin (et non du mari) entre-il en compte ?

Par **jeeecy**, le **25/10/2005** à **14:44**

le salaire du concubin n'entre pas en compte

l'etat s'appuie a mon avis sur l'article 205 du code civil

[i:3r4xuouh]Les enfants doivent des aliments à leurs père et mère ou autres ascendants qui sont dans le besoin[/i:3r4xuouh]

donc selon cet article le concubin est exclu

les enfants qui n'ont pas les moyens sont aussi exclus

seuls les enfants ou petits-enfants gagnant leur vie sont concernés et encore dans la limite où il leur restera de l'argent pour vivre

Par **matimat**, le **26/10/2005** à **07:01**

un grand merci jeeecy :)) Image not found or type unknown